Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC135-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

N° 2025DC/135 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 50

Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) Opération « rue Saint Thuriau » à Crac'h - Avenant n°2 (Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie DUBOIS à Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Patrick LE ROUX, Yves NORMAND, Katia SCULO.

MM. Philippe LE FUR et Yves NORMAND étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

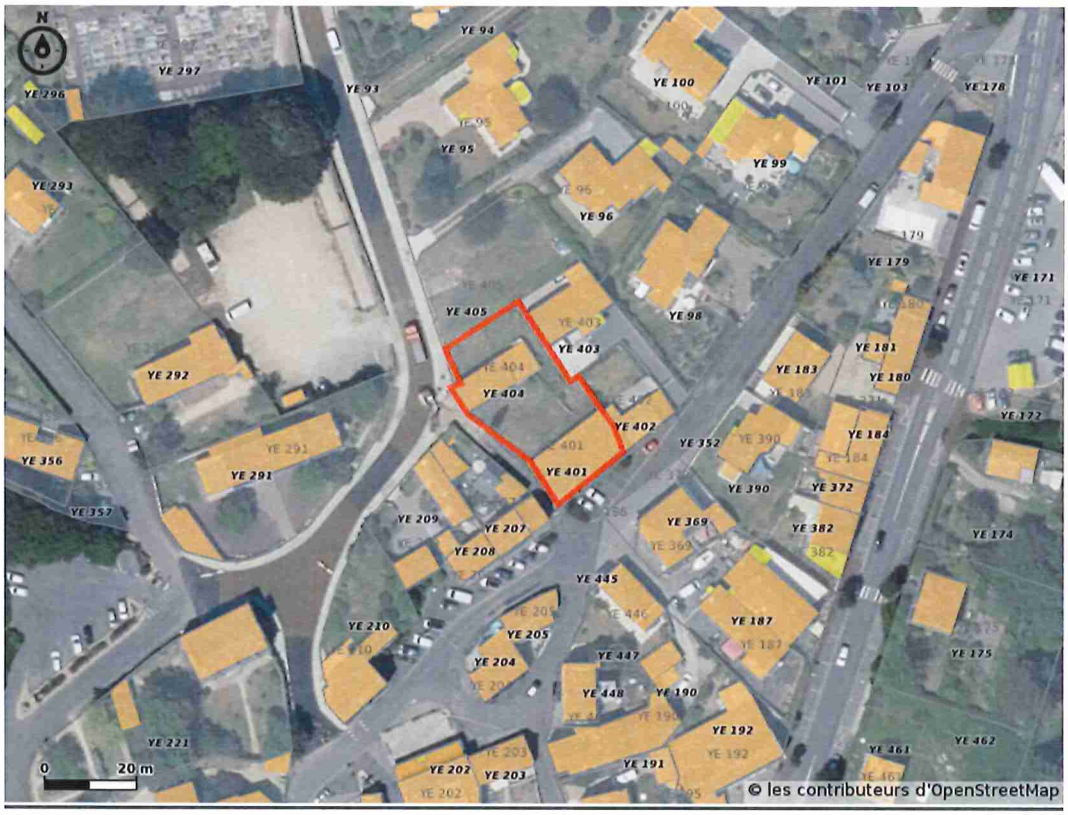
Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC135-DE

N° 2025DC/135 – Feuillet 2

Le 11 juin 2021, la Commune de Crac'h et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières en vue de la réalisation d'une opération d'habitat en renouvellement urbain.

Le projet se situe sur les parcelles cadastrées section YE n°401 et 404 d'une emprise de 806 m², correspondant à deux maisons et un jardin. L'EPF de Bretagne a acquis le bien le 30 juillet 2021.



Périmètre de la convention

Le projet d'habitat social entre dans les critères d'intervention d'« AQTA Foncier ». Aussi, Auray Quiberon Terre Atlantique est devenu signataire de la convention le 27 novembre 2024 afin de prendre en charge le déficit foncier (avenant n°1 à la convention).

Le projet initial visait la réhabilitation des deux maisons pour produire environ 6 logements locatifs sociaux. Face aux contraintes techniques et financières de réhabilitation, le projet a été revu. Il s'agit désormais de réhabiliter la construction située en front de rue *(« côté mairie »)* en 4 logements locatifs sociaux et de démolir la seconde construction (*« côté cimetière »*) pour y construire 4 logements locatifs sociaux neufs à la place.

Un avenant n°2 à la convention opérationnelle est rendu nécessaire pour augmenter de 100 000 € le montant d'actions foncières et permettre à l'EPF de réaliser les travaux de déconstruction.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023DC/58 du Conseil communautaire du 7 avril 2023 adoptant le règlement du dispositif d'acquisition et de portage foncier communautaire « AQTA Foncier » ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC135-DE

Vu la délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire du 29 septembre 2023 adoptant le Programme local de l'habitat 2023-2028 ;

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières portant sur l'opération « rue Saint Thuriau » signée entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Commune de Crac'h le 11 juin 2021 ;

Vu la convention cadre d'action foncière signée entre Auray Quiberon Terre Atlantique et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne le 31 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°1 signé entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la Commune de Crac'h et Auray Quiberon Terre Atlantique le 27 novembre 2024 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Stéphanie DOYEN, Vice-présidente déléguée à la politique du logement et de l'habitat ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'actions foncières ci-annexé ;
- d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, dans la limite de 600 000 € HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ledit avenant n°2 ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)